

Dossier d'inscription

Communauté de Communes
Roumois Seine

en Normandie



PERMIS Citoyen

Service jeunesse de la Communauté
de Communes Roumois Seine
fij@roumoiseine.fr



Ce dossier de candidature devra être déposé en prenant rendez-vous auprès de la responsable Jeunesse : fij@roumoiseine.fr.

La décision de passage en jury sera prise après vérification de la faisabilité du projet de formation lors d'un premier entretien avec le candidat / la candidate.

Cet entretien permettra également de comprendre la motivation et l'engagement du candidat. L'accord et la présence des parents est obligatoire pour les mineur(e)(e)s.

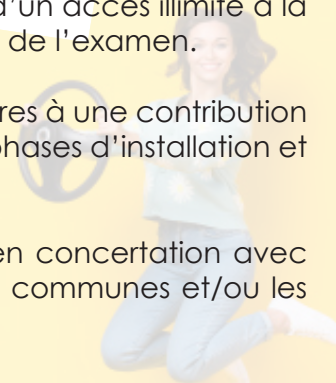
Conditions

- Résider sur le territoire Roumois Seine
- Être âgé de 15 à 25 ans
- Être primo accédant et s'engager à suivre la procédure complète de formation du permis de conduire ou AAC dans le délais imparti (3 ans)
- Obtenir un devis personnalisé d'une auto-école de votre choix (à l'attention de la Communauté de Communes Roumois Seine - PERMIS Citoyen - 666 rue Adolphe Coquelin 27310 Bourg-Achard et votre nom et prénom). La liste des auto-écoles conventionnées sont dans le formulaire. Le devis doit être valable à minima 90 jours.
- S'investir activement dans les missions Citoyennes qui vous seront confiées (30h)
- La demande de subvention est conditionnée par le quotient familial de la famille.

Ce dispositif vise à :

- > **Faciliter l'accès au permis de conduire**
- > **Aider à l'insertion professionnelle**
- > **Encourager l'engagement Citoyen**
- > **Promouvoir la solidarité et l'entraide**

- La Communauté de communes Roumois Seine peut accorder une aide financière aux jeunes âgés de 15 à 25 ans souhaitant passer leur permis de conduire ou effectuer une conduite accompagnée.
- Le permis de conduire est un titre officiel autorisant la conduite de véhicules motorisés spécifiques. Son obtention repose sur la réussite d'un examen composé d'une épreuve théorique portant sur le Code de la route, et d'une épreuve pratique de conduite évaluée par un examinateur agréé. Dans le cadre de cette aide, il s'agit exclusivement du permis de conduire de catégorie B.
- Le permis de conduire représente une dépense conséquente pour les jeunes. Sur le territoire de la Communauté de communes Roumois Seine, le coût du permis de conduire de catégorie B varie entre 1 050 € et 1 750 €, tandis que celui de la conduite accompagnée se situe entre 1 150 € et 1 680 €. Ces tarifs sont calculés sur la base de 20 heures de conduite, d'un accès illimité à la préparation au Code de la route, et d'un seul passage à chaque épreuve de l'examen.
- En contrepartie de l'aide financière, le jeune s'engage à consacrer 30 heures à une contribution Citoyenne. Ces heures incluent la participation aux réunions, ainsi qu'aux phases d'installation et de rangement, et sont comptabilisées comme des heures Citoyennes.
- Les actions sont réparties selon le Parcours Citoyen, défini en amont et en concertation avec le jeune. Les heures Citoyennes seront réalisées avec la communauté de communes et/ou les associations.



Les étapes du PERMIS Citoyen

- 1** Dossier d'inscription à retirer dans un Espace France Services ou sur le site internet de la collectivité ou en envoyant une demande sur fij@roumoiseine.fr
- 2** Le candidat prendra l'initiative de se rapprocher de l'auto-école choisie dans ce livret, qui est conventionnée avec la Communauté de Communes Roumois Seine, pour établir un devis personnalisé afin de compléter le dossier d'inscription.
- 3** Le dépôt du dossier s'effectue uniquement sur rendez-vous, avec un entretien préalable auprès de la responsable Jeunesse de la Communauté de communes Roumois Seine.
- 4** Le dossier sera soumis à l'examen d'un jury en vue de l'obtention du financement par la Communauté de communes Roumois Seine (CCRS). Ce jury est composé d'élus et de professionnels du secteur Jeunesse.

5 Si avis favorable :

La participation aux réunions collectives liées à l'organisation des heures Citoyennes est obligatoire. Ces événements se tiennent principalement le samedi.

Le montant de la bourse est attribué en trois versements, directement auprès de l'auto-école :

50 % du montant total lors de l'inscription à l'examen du code de la route,
25 % à mi-parcours des leçons de conduite,
25 % lors de la première présentation à l'examen pratique du permis de conduire

- 6** Remise du disque « A »
À l'issue de l'obtention du permis de conduire, un disque « A » adhésif sera remis au jeune bénéficiaire par le service Jeunesse de la Communauté de communes Roumois Seine

LES POINTS CLES :

1. FINANCEMENT

Le montant de l'aide financière accordée par la Communauté de communes Roumois Seine est plafonné à 1 000 € par candidat.

Un bonus alternant, compris entre 150 € et 250 €, peut être accordé en complément de la subvention, sous certaines conditions.

Quotient familial (€)	Taux de prise en charge (%)
0 à 570	70
571 à 750	60
751 à 999	50
1000 à 1499	35
1500 à 1999	25
2000 et plus	10



Exemple 1 :

Montant du devis : 1 500 €

Participation maximale de la Communauté de communes : 1 000 €

Taux de prise en charge : 70 % du montant du devis (Quotient familial de 0 à 570€)

Calcul :

70 % de 1 500 € = 1 050 €

Le montant accordé sera de 1 000 €, car l'aide est plafonnée à ce montant.

Exemple 2 :

Montant du devis : 1 500 €

Taux de prise en charge : 60 %

Plafond de l'aide : 1 000 €

Calcul :

60 % de 1 500 € = 900 €

Le montant accordé sera donc de 900 €, car il est inférieur au plafond de 1 000 €.

Ces exemples n'incluent pas le bonus alternant qui est une aide supplémentaire.

Pour connaître son Quotient familial :

- Attestation de quotient familial délivrée par la Caf ou la Msa

- Ce document est accessible depuis l'espace personnel du jeune sur le site caf.fr ou msa.fr.
- Il peut être téléchargé dans la rubrique « Mes attestations ».
- Il indique le montant du quotient familial utilisé pour l'attribution des aides sociales. [www.caf.fr]

- Avis d'imposition (N-1)

- Le quotient familial peut être déduit à partir du revenu imposable et du nombre de parts fiscales mentionnés sur l'avis d'imposition.
- Ce document est utile si le jeune n'est pas allocataire Caf ou Msa. [www.mes-allocs.fr]

2. REMBOURSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE VERSÉE :

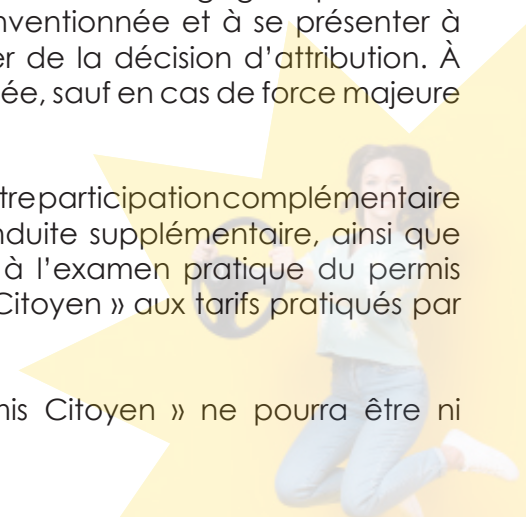
L'aide financière attribuée au Bénéficiaire du « PERMIS Citoyen » sera à rembourser dans les cas suivants :

- Si le Bénéficiaire ne s'inscrit pas ou ne s'inscrit pas dans le délais requis (2 mois après le jury) à l'auto-école
- Si le Bénéficiaire n'effectue pas en partie ou en totalité dans l'année civile les heures d'engagement Citoyen
- Si le Bénéficiaire change d'auto-école de référence durant son parcours de formation

Pour le permis B (avec ou sans conduite accompagnée) : le bénéficiaire s'engage à poursuivre sa formation au permis de conduire au sein de l'auto-école conventionnée et à se présenter à l'épreuve pratique du permis dans un délais de 3 ans à compter de la décision d'attribution. À défaut, il devra rembourser l'intégralité de l'aide financière accordée, sauf en cas de force majeure ou de raison impérieuse dûment justifiée.

La Communauté de communes Roumois Seine ne versera aucune autre participation complémentaire à celle fixée par le présent règlement. Ainsi, toute heure de conduite supplémentaire, ainsi que toute nouvelle présentation à l'épreuve théorique générale ou à l'examen pratique du permis B, en cas d'échec, sera à la charge du bénéficiaire du « Permis Citoyen » aux tarifs pratiqués par l'auto-école.

De plus, l'aide financière accordée au bénéficiaire du « Permis Citoyen » ne pourra être ni renouvelée, ni augmentée.



3. ENGAGEMENT CITOYEN :

Contribution Citoyenne : Le jeune bénéficiaire s'engage à réaliser l'intégralité des heures de contribution Citoyenne au cours de l'année de son inscription en auto-école.

À titre d'exemple :

Si le jury se réunit en novembre et que l'avis favorable est communiqué à la mi-décembre, les heures Citoyennes devront être réalisées entre décembre de l'année en cours et décembre de l'année suivante, afin de valider l'attribution de la subvention.

Cette contribution Citoyenne s'effectuera au sein des services de la Communauté de communes Roumois Seine et/ou association d'intérêt communautaire, selon un planning annuel établi en concertation avec le jeune bénéficiaire (le samedi)

Pour chaque événement ou action réalisée, une attestation d'engagement Citoyen devra être signée.

4. AUTO-ECOLES PARTENAIRES :

Dans le cadre de ce dispositif, les candidats doivent impérativement s'inscrire auprès d'une auto-école partenaire située sur le territoire de la Communauté de communes Roumois Seine.

Ce choix est motivé par plusieurs raisons :

- Garantir un suivi de qualité entre les auto-écoles et les services de la Communauté de communes.
- Faciliter la gestion administrative des versements de la subvention.
- Favoriser les acteurs locaux engagé(e)s dans une démarche de partenariat et de soutien à la Jeunesse.

Nom de l'auto-école
ECOLE DE CONDUITE DE BOURGTHEROULDE <i>Route d'Elbeuf 2752, GRAND BOURGTHEROULDE</i>
ECPA Thuit de l'OISON <i>48 rue Henri de Campion, 27370 THUIT DE L'OISON</i>
E.C.B.A <i>217 Grande Rue, 27310 BOURG ACHARD</i>
Auto-école 3c <i>138 Route Départementale 675, 27310 CAUMONT</i>
AUTO ECOLE BOURNEVILLE <i>8 place de la Mairie, 27500 BOURNEVILLE</i>
Auto-école Dynamic Conduite <i>242, rue d'Elbeuf Bosc-Roger-en-Roumois 27670 BOSROUMOIS</i>



Le Saviez-vous ?

Il existe également d'autres dispositifs pour compléter l'offre de la communauté de communes Roumois Seine.

LE PERMIS À 1€ PAR JOUR : Ce dispositif permet aux jeunes de 15 à 25 ans de bénéficier d'une facilité de paiement pour leur formation au permis de conduire. Le coût de la formation est pris en charge par un prêt à taux zéro, remboursable à hauteur de 1 euro par jour.

AIDE POUR LES APPRENTIS : Les apprentis peuvent bénéficier d'une aide de 500 euros pour financer leur permis de conduire. Cette aide est destinée à faciliter leur mobilité et leur accès à l'emploi (Caf) .

AIDE POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI : France Travail peut accorder une aide financière aux demandeurs d'emploi pour passer leur permis de conduire, sous certaines conditions.

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF) : Les heures de formation accumulées sur le CPF peuvent être utilisées pour financer le permis de conduire, à condition que l'obtention du permis contribue à la réalisation d'un projet professionnel.

AIDES LOCALES : Certaines municipalités proposent des dispositifs pour aider les jeunes résidant sur leur territoire à financer leur permis de conduire, avec ou sans condition de ressources.

AIDE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP : Des aides spécifiques peuvent être accordées aux personnes en situation de handicap pour financer leur permis de conduire.

LES COMITES D'ENTREPRISE DES RESPONSABLES LÉGAUX : Certains comités d'entreprise peuvent décider de subventionner directement le coût du permis de conduire pour leurs employés et leurs ayant droits, en fonction des politiques internes et des budgets disponibles.



Identification du candidat

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Situation du candidat

Vous êtes actuellement :

☐ **scolarisé** (précisez le nom de l'établissement et la classe) :

☐ **en formation** (préciser le nom de l'établissement et l'intitulé de la formation) :

☐ **demandeur d'emploi** : depuis le/...../.....

Autre (précisez) :

Candidat mineur

Si vous avez moins de 18 ans, indiquez le nom et l'adresse de votre responsable légal

NOM :

Prénom :

Téléphone :

☐ Père

☐ Mère

☐ Tuteur légal



Votre projet

Comment le permis de conduire va-t-il vous aider à réaliser votre projet personnel ou professionnel ? Quel est ce projet ?

Êtes-vous bénévole dans une association ?

☐ Non ☐ Oui

Si oui, laquelle/lesquelles :

Décrivez-nous un projet ou une action que vous avez réalisé(e) :

Décrivez-nous un projet ou une action que vous aimeriez réalisé(e) pour les jeunes :

Souhaitez-vous être sollicité pour répondre à des questions ou participer à des échanges en lien avec les thématiques Jeunesse portées par la Communauté de communes Roumois Seine ? (dans le cadre des heures Citoyennes)

☐ oui
☐ non



Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e)
né(e) le à, candidat(e) au dispositif
« PERMIS CITOYEN »,

- Déclare ne jamais avoir été inscrit(e) dans une auto-école ;
- Déclare ne pas avoir suivi de formation au permis de conduire et ne pas m'être présenté(e) à l'épreuve théorique générale ou à l'examen pratique du permis de conduire avant le dépôt de mon dossier de candidature ;
- M'engage à fournir tous les documents nécessaires (les candidatures incomplètes ne seront pas examinées par le Jury) ;
- M'engage à effectuer des heures de Citoyenneté au sein d'un service de la Communauté de communes Roumois Seine et/ou d'une association d'intérêt communautaire ;
- M'engage à être assidu(e) à ma formation et à mon engagement Citoyen ;
- M'engage à avoir un comportement exemplaire, agissant avec intégrité et respect, tout en promouvant les valeurs de la République ;
- M'engage à passer mon permis de conduire dans les 3 ans après l'obtention de cette subvention.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude de toutes les informations communiquées ci-dessus.

Toute fausse déclaration ou tentative de fraude sera sanctionnée par l'exclusion du dispositif « PERMIS CITOYEN » et le remboursement des sommes versées, le cas échéant, par le bénéficiaire du « PERMIS CITOYEN ».

Fait le/...../..... à

Signature du/de la candidat(e)



Autorisation parentale

Obligatoire pour les mineurs

Je soussigné(e)
né(e) le à
demeurant à :
.....
.....

autorise mon/ma fils/fille :
né(e) le à

à participer au dispositif « PERMIS CITOYEN » organisé par la Communauté de Communes Roumois Seine.

Je m'engage à fournir les documents nécessaires et à veiller à ce que mon/ma fils/fille respecte les conditions du dispositif, notamment :

- Effectuer les heures Citoyennes requises ;
- Être assidu(e) à la formation du permis de conduire;
- Adopter un comportement respectueux des principes et des valeurs de la République.

Fait le/...../..... à

Signature du parent ou tuteur légal :



Autorisation droit à l'image

Dans le cadre du dispositif, des photos ou reportages peuvent être réalisés avec les participants ou votre enfant. Ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les actions réalisées par la Communauté de communes, sans but commercial.

Je soussigné(e)

Représentant légal de :

Né(e) le à

OU pour les jeunes majeurs :

☐ Autorise librement l'utilisation des photos réalisées

☐ Refuse l'utilisation des photos réalisées selon le projet et les conditions définies ci-dessous :

Le bénéficiaire :

Communauté de Communes Roumois Seine, 666 rue Adolphe Coquelin, 27310 Bourg Achard

Le projet :

- Promotion des actions du service Jeunesse de la Communauté de communes Roumois Seine
- Supports utilisés : diffusion sur supports extérieurs et les réseaux sociaux de la Communauté de communes Roumois Seine
- Cadre d'utilisation du document : promotion des dispositifs du service Jeunesse
- Date de publication / de diffusion : délais de la convention
- Durée de publication du document à compter de la date de publication : 3 ans

Les conditions :

- Toute autorisation pour un enfant mineur(e) non complétée par les deux responsables légaux ne serait pas viable sauf exception
- Les supports seront exclusivement utilisés dans le cadre du projet susmentionné
- Ces supports ne seront ni communiqués, ni vendus, ni utilisés à d'autres fins
- Le bénéficiaire s'interdit expressément de procéder à une exploitation des supports pouvant porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du jeune. Il s'interdit également d'utiliser les supports si ce dernier présente le jeune dans une situation humiliante ou dévalorisante
- Conformément à la loi, le libre accès aux données recueillies est garanti. Le jeune peut donc à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et dispose du droit de retrait.

Fait le/...../..... à

Signature des deux parents ou tuteurs légaux, et du jeune :



PIÈCES CONSTITUTIVES

- ☐ Le présent dossier dûment rempli
- ☐ Une photocopie recto verso de la carte d'identité du candidat
- ☐ Un justificatif de domicile du candidat
- ☐ Un devis de l'auto-école conventionnée par ce dispositif
- ☐ Une autorisation parentale pour le mineur(e) engagé(e) dans le projet
- ☐ Une autorisation de droit à l'image
- ☐ Une photocopie de l'attestation ASSR
- ☐ Bulletin n°3 du casier judiciaire
- ☐ Certificat de scolarité mentionnant le statut d'alternant avec les dates de début et de fin de contrat.
- ☐ Copie de l'attestation de sécurité sociale personnelle ou copie de la carte vitale
- ☐ Attestation de responsabilité civile fournie par votre assureur avec mention obligatoire : nom, prénom du jeune et précisant la couverture du jeune dans cette situation d'activité.
- ☐ Attestation de quotient familial délivrée par la Caf ou la Msa et/ou avis d'imposition (N-1)

POUR RAPPEL : L'ensemble du dossier devra être déposé sur rendez-vous auprès de la responsable Jeunesse, en envoyant un mail à l'adresse suivante : fij@roumoiseine.fr



Partie réservée à l'administration

Date du dépôt du dossier :

Date du jury :

Décision : ☐ Favorable ☐ Défavorable ☐ Ajourné

Motif :

NOM :

PRENOM :

NUMERO DE TELEPHONE DU CANDIDAT :

Auto-école choisie?

- ☐ École de conduite - Grand Bourgtheroulde
- ☐ ECPA - Thuit-de-l'Oison
- ☐ E.C.B.A - Bourg-Achard
- ☐ Dynamic Conduite - Bosroumois
- ☐ Auto-école 3C - Caumont
- ☐ Auto-école - Bourneville-Sainte-Croix

